



Commune de Lutry

Municipalité
Affaires sociales, Culture
Jeunesse et Paroisses

Préavis n° 1236/ 2017 au Conseil Communal

Concernant :

Quartiers solidaires à Lutry

Lutry, le 27 mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

1.	Préambule	3
2.	Objectifs du projet	4
3.	Analyse préliminaire	5
4.	Planification du projet.....	6
5.	Étapes du processus « Quartiers Solidaires ».....	7
5.1	Phase I : Diagnostic communautaire (1 ^{ère} année)	7
5.2	Phase II : Construction et émergence de projets (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)	7
5.3	Réalisation (4 ^{ème} année).....	8
5.4	Autonomisation (5 ^{ème} année)	8
5.5	La continuité des « Quartiers solidaires »	8
6.	Coûts et Financement	9
6.1	Coûts.....	9
6.2	Financement, amortissement et charges	9
7.	Conclusions	10
8.	Annexes	11

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Les programmes « **Quartiers solidaires** » prévoient la mise en œuvre d'actions communautaires visant à recréer du lien social et des activités dans les quartiers ou les petites agglomérations. Initiée il y a plus de 10 ans par Pro Senectute Vaud et la Fondation Leenaards dans le quartier lausannois de Bellevaux, l'approche « Quartiers Solidaires » rayonne depuis lors à travers le canton qui a apporté son soutien à la démarche depuis 2008¹.

Aujourd'hui, 15 projets communautaires de cette nature ont été menés à bien dans 10 communes vaudoises, notamment à Pully Nord ou sont en cours dans 6 communes (entre autres à Pully-Sud et Epalinges). Les activités qui s'y sont développées touchent quotidiennement plus de 3'000 retraités et permettent d'améliorer leur qualité de vie.

Les résultats généraux des 24 projets « Quartiers Solidaires » dans le canton de Vaud, se résument comme suit : 235 activités autogérées, 450 personnes impliquées dans les comités communautaires, 7'000 personnes participantes aux activités proposées et plus de 40'000 personnes informées des activités de proximités. De fait, la méthodologie « Quartiers Solidaires » est une réponse reconnue comme pertinente et novatrice pour faire face à des enjeux généraux et actuels liés au vieillissement.

Nous rappelons des faits bien connus concernant les aînés :

- évolution démographique² ;
- développement du maintien à domicile ; nécessité de retarder l'entrée en EMS ;
- isolement des aînés à domicile ;
- nécessité du soutien aux proches ;
- éloignement ou inexistence de membres de famille proches ; fragilité, isolement et besoin d'intégration des aînés à domicile ;
- nouvelles aspirations et attentes des seniors (activités spontanées et libres d'engagements formels).

Il a en effet été démontré que l'isolement social et les difficultés relationnelles au sein des quartiers touchent de plus en plus de personnes du simple fait de l'augmentation des personnes âgées (plus de 55 ans) et isolées.

¹ Voir : <https://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/reconnaisances-evaluations-prix-419.html>

² L'arrivée à la retraite des premiers baby-boomers, représentant des changements tant quantitatifs que qualitatifs, avec des comportements et habitudes de vie qui diffèrent des générations précédentes. D'ici à une dizaine d'années, les baby-boomers nés entre 1943 et 1966 auront en effet progressivement tous franchi la barre de la retraite. En raison de la forte natalité dans cette génération, la proportion des 65 ans et + représentera en 2030 plus de 20% de la population du canton de Vaud, alors qu'elle ne représentait que 15% en 2010.

En améliorant l'intégration sociale de ces personnes et en renforçant les solidarités, le projet « Quartiers solidaires » permet d'assurer une meilleure qualité de vie des seniors à leur domicile, dans leur environnement habituel et pour une durée plus longue. L'approche ouvre la voie par son effet multiplicateur à un renforcement des relations intergénérationnelles.

2. Objectifs du projet

La pyramide des âges des habitants de Lutry indique clairement la tendance générale au vieillissement de la population.

A l'occasion du déclenchement du plan canicule 2015 par le Canton, en faveur des personnes âgées et vulnérables (315), les visites à domicile (au total 83) effectuées par du personnel du SDIS et des Samaritains ont été bien accueillies. La mise en place d'un réseau de solidarité type « Quartiers solidaires » aurait ici tout son sens pour appuyer, voire suppléer les intervenants institutionnels.

L'analyse préliminaire (voir Ch. 4) menée en 2015 par « Pro Senectute Vaud » indique un réel besoin pour la création d'un « Quartier solidaire » à Lutry. Ce projet ne serait pas limité à un espace géographique, par exemple le Sud de la ligne CFF et permettrait de créer une identité commune et partagée entre les hauts et le bas de la commune.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale globale de la Confédération et du Canton destinée à favoriser la participation et l'autodétermination des personnes âgées.

Le but du présent préavis est de proposer la mise en œuvre du projet « Quartiers solidaires » à Lutry, selon la méthodologie décrite par « Pro Senectute Vaud » en partenariat avec cette dernière.

La finalité de la méthodologie « Quartiers solidaires » est de faciliter l'intégration et la participation des personnes âgées au sein de leur quartier afin d'améliorer leur qualité de vie. Au terme du processus, le quartier possède une communauté identifiée, active et organisée ayant développé des capacités de coopération et d'action.

Effets attendus de la démarche :

- **Pour les habitants :** création d'amitiés et de convivialité, développement de compétences, implication dans des activités d'utilité collective, développement d'un sentiment d'appartenance et de sécurité, renforcement de la reconnaissance au sein de la collectivité locale. Sur le long terme : accroissement du pouvoir d'agir, de la qualité de vie et du bien-être, diminution de la solitude, développement de la solidarité, du rôle social et du sens citoyen.
- **Pour le quartier :** soutien au dialogue et à l'accès à l'information, implication des citoyens et création d'un dynamisme de quartier. Sur le long terme : transformation positive de l'image du quartier, de son ambiance, création d'une unité et d'un groupe d'habitants organisés.
- **Pour la Municipalité :** renforcement du contact et de la connaissance des besoins des habitants, création de nouvelles collaborations. Sur le long terme : nouvelles compréhensions et connaissances des besoins des seniors qui sont devenus un groupe organisé d'interlocuteurs. La méthodologie « Quartiers solidaires » est perçue tant comme un moyen de prévention que de création d'activités et de services utiles à la population.

- **Pour les associations et institutions** : des espaces de rencontre et de discussion sont mis en place au travers de l'application de la méthodologie « Quartiers Solidaires ». Sur le long terme : renforcement des complémentarités et meilleure connaissance des organisations locales.

3. Analyse préliminaire

Lors de sa séance du 2 février 2015, la Municipalité a décidé de confier à Pro Senectute Vaud le soin de conduire une analyse préliminaire destinée à évaluer la qualité de vie des aînés, à déterminer les lieux prioritaires pour un tel projet et d'évaluer les ressources humaines et financières nécessaires à sa réalisation.

L'analyse a permis d'identifier deux axes majeurs liés aux enjeux du vieillissement des Lutryens :

- **Des enjeux liés à leur évolution démographique** :
 - la pyramide des âges des habitants de Lutry indique clairement une tendance générale au vieillissement de la population. Au 31.12.2016, il a été recensé **3'790** habitants âgés de 55 ans et plus, soit **38,3%** de la population, dont **906** vivent seuls. Cette proportion (plus d'une personne sur trois de la population de la commune) est nettement supérieure à la moyenne cantonale, qui s'élève actuellement à environ 27%.
- **Des enjeux liés à leur qualité de vie** :
 - une identité communale divisée entre haut et bas ³;
 - une solitude avérée ⁴ ;
 - une inéquité d'accessibilité à des espaces d'animations et de rencontres mais aussi de différentes structures (commerces, lieux culturels, etc.) ;
 - un besoin d'activités intergénérationnelles ;
 - des nouvelles attentes (reconnaisances, valorisations et de sens⁵).

Cette démarche s'est focalisée sur les hauts de Lutry, étant précisé qu'elle pourrait par la suite s'étendre à toute la commune.

Les animateurs de proximité de Pro Senectute Vaud ont approché divers partenaires intéressés par le projet :

- l'Association des Intérêts des hauts de Lutry (AIHL), entretemps dissoute ;
- la résidence Odysse ;
- la résidence Les Arcades ;
- le CMS de Cully ;
- la fondation Pro-xy ;
- la paroisse protestante de Belmont-Lutry ;

³ Considérant que le haut inclut : les quartiers périphériques de la Conversion, du Landar ainsi que les anciens hameaux de la Croix sur Lutry et Savuit) et que le bas inclut : le vieux bourg, les quartiers de Taillepied, du Grand Pont et de la petite Corniche.

⁴ Démontrée par deux éléments : 1. A l'occasion du déclenchement du plan canicule en 2015. 2. Une ancienne professionnelle (EMS) rapporte des formes de misères existentielles vécues par un nombre importants de personnes dépendantes qui vivent à leurs domiciles (surtout dans les hauts de la commune où les possibilités de mobilité sont moindres) et des relais paroissiaux.

⁵ Outre leur nombre croissant, les nouveaux retraité-e-s (baby-bombers) portent dans leurs bagages des modes de vie qui vont se démarquer de la génération silencieuse avec notamment une soif d'apprentissage, de liberté, ainsi que des revendications nouvelles en termes de sens et de reconnaissance du statut de retraité-e.

- Rencontres des aînés de Lutry ;
- Présence et solidarité Lavaux ;
- le service des bénévoles de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL) ;
- L'Arc-en-Ciel, Club des aînés de Belmont et environs ;
- l'animatrice régionale et l'assistante sociale de Pro Senectute Vaud.

Au cours des entretiens individuels et lors de rencontres avec des seniors, plusieurs d'entre eux ont manifesté leur envie et leur disponibilité à participer au projet. Il en est ressorti que la création d'un espace communautaire permettrait de développer la vie de quartier et être bénéfique pour le « vivre ensemble » dans les hauts de la commune tout en renforçant le sentiment d'appartenance à Lutry.

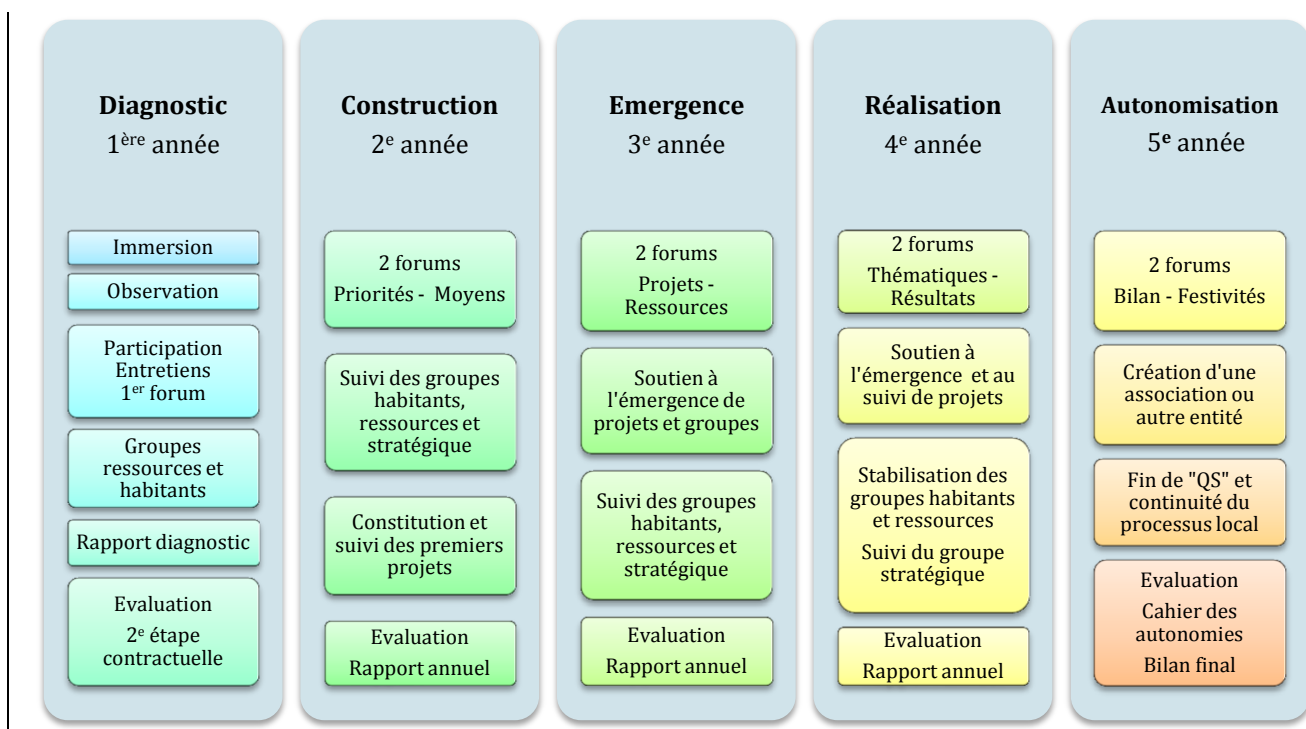
Les animateurs de Pro Senectute Vaud ont évalué les ressources locales (locaux disponibles et partenaires potentiels) et les synergies possibles avec le « Quartiers Solidaires » de Pully Nord. Ils sont arrivés à la conclusion que le lancement d'un projet similaire dans les hauts de Lutry était pertinent.

Si, dans un premier temps, la Municipalité avait décidé de ne pas aller plus avant dans la démarche, elle a toutefois validé, fin 2016, le principe de présenter ce projet de société au Conseil communal sous la forme d'un préavis.

La méthodologie et les phases suivantes à réaliser sont décrites ci-après.

4. Planification du projet

Les étapes du processus « Quartiers solidaires » sont organisées selon le schéma suivant.



5. Étapes du processus « Quartiers Solidaires »

5.1 Phase I : Diagnostic communautaire (1^{ère} année)

Un accord de collaboration fixe les termes du partenariat entre la Municipalité et « Pro Senectute Vaud ». Une fois établi, les partenaires forment un groupe de travail dit « Groupe ressource » et l'animateur de Pro Senectute Vaud commence son travail de terrain.

Le diagnostic communautaire a pour but d'évaluer la qualité de vie des seniors. Au cours de cette d'étape, l'animateur de proximité engagé dans le projet s'immerge dans le quartier et conduit des entretiens pour connaître les besoins et les ressources nécessaires.

Un groupe d'habitants se constitue et permet aux personnes du quartier de participer activement au processus avec l'animateur.

La phase prend fin avec le premier forum de quartier et la diffusion d'un rapport de diagnostic co-construit par tous les acteurs. À la fin de cette première année, les groupes d'intervenants se sont consolidés et ont établi une manière de collaborer efficace.

Ils négocient la continuité du processus ainsi que sa forme. Même si les groupes ont déjà gagné en efficacité au terme de cette première année, la création d'une communauté identifiée et pérenne prend du temps et nécessite un accompagnement spécifique selon les phases décrites dans les chapitres suivants.

En cas d'acceptation du projet par le Conseil, la phase I pourra démarrer après la conclusion d'un accord de partenariat entre Pro Senectute Vaud et la Commune.

S'il s'avère, après la phase du diagnostic communautaire, que le projet n'est pas viable, celui-ci ne sera pas poursuivi.

5.2 Phase II : Construction et émergence de projets (2^{ème} et 3^{ème} année)

Durant la phase de construction, l'animateur de proximité ainsi que le groupe d'habitants organisent environ trois fois par année des forums communautaires. Dans la continuité, les participants travaillent sur les problématiques auxquelles ils souhaitent répondre en priorité, créent des groupes de travail et commencent à envisager des projets précis.

Sur la base des idées et des envies exprimées par les participants, les premiers projets sont mis en place. Un accompagnement est assuré par l'animateur de proximité qui favorise la participation des habitants dans leurs propres projets.

5.3 Réalisation (4^{ème} année)

Dans la phase dite de réalisation, de multiples projets se concrétisent sur le terrain. La réflexion continue dans les forums et de nouvelles personnes se joignent à la démarche.

Pour l'animateur de proximité et les partenaires, l'accent est mis particulièrement sur la construction relationnelle des groupes qui se sont constitués afin d'en assurer l'ouverture, l'autonomisation ainsi que la pérennisation.

5.4 Autonomisation (5^{ème} année)

L'autonomisation constitue la dernière phase. Même si l'évaluation est continue tout au long du processus, une évaluation finale et approfondie a lieu lors de la dernière année d'activité dans le quartier.

Elle sert à mesurer l'avancement du processus ainsi que son degré d'autonomie. Elle permet de déterminer les conditions dans lesquelles l'animateur de proximité pourra se retirer avec l'assurance que les habitants pourront agir seuls. Elle favorise également la mise en place, de manière concertée, des moyens concrets en vue de la pérennité de la démarche.

Cette évaluation se concrétise par l'établissement d'un rapport final et d'un forum de restitution.

5.5 La continuité des « Quartiers solidaires »

À la fin du processus « Quartiers solidaires », le projet local s'est autonomisé et a défini un fonctionnement qui lui est propre. Fondé sur l'implication citoyenne, il se poursuit sur le long terme et ne nécessite pas de présence professionnelle importante. Cette dernière est assurée, en fonction des besoins éventuels, par le dispositif d'animation socioculturelle régionale de Pro Senectute Vaud.

En définitive, les coûts résiduels qui demeurent à charge de la commune au terme d'un processus Quartiers Solidaires sont très modérés : ils sont généralement constitués par la mise à disposition d'un lieu de rencontre, qui peut être intégré dans l'usage des infrastructures communales déjà existantes, et dans des soutiens modiques à l'association locale créée, en complément des ressources propres qu'elle s'est constituée.

6. Coûts et Financement

6.1 Coûts

Détail des coûts du projet « Quartiers Solidaires » :

Phase de diagnostic janvier 2018 à décembre 2018 – 12 mois					
Fonction	Charges du poste	Taux	Mois	Coût	Type
Animateur	152'300.-	70%	12 mois	106'610.-	Salaire, charges sociales et frais généraux.
Assistant	106'400.-	50%	12 mois	53'200.-	Salaire, charges sociales et frais généraux.
Stagiaire	20'160.-	50%	12 mois	12'750.-	Salaire, charges sociales et frais généraux.
Budget d'animation communautaire			12 mois	10'000.-	
Encadrement			12 mois	5'000.-	Encadrement équipe ⁶
Total phase I				187'560.-	
Part cantonale 60 % (de CHF 182'560.-)				109'536.-	
Part à charge de la commune 40% de CHF 182'560.- = CHF 73'024.- plus coûts d'encadrement CHF 5'000.-				78'024.-	

Phases suivantes (soumise à décision de continuation), 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 - budget annuel					
Fonction	Charges du poste	Taux	Mois	Coût	Type
Animateur	152'300.-	70%	12 mois	106'610.-	Salaire, charges sociales et frais généraux.
Stagiaire	20'160.-	50%	12 mois	12'750.-	Salaire, charges sociales et frais généraux.
Budget d'animation communautaire			12 mois	10'000.-	
Encadrement			12 mois	5'000.-	Encadrement équipe ⁷
Total phase II (III, IV et V)				134'460.-	
Part cantonale 40 % (de CHF 129'360.-)				51'744.-	
Part à charge de la commune 60% de CHF 129'360.- = CHF 77'616.- plus coûts d'encadrement CHF 5'000.-				82'616.-	

Récapitulation :	
Part communale pour la phase I, 1 année	78'024.-
Montant à charge de la commune sur la durée prévue du projet (Phase II à V) : 4 années à CHF 82'616.-	330'464.-
Total	408'488.-

6.2 Financement, amortissement et charges

Il est proposé au Conseil communal de financer la phase de diagnostic sous forme d'un crédit d'investissement pour un montant de Fr. 78'000.- financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti immédiatement par le fonds de réserve « divers et participations » dont le montant actuel à disposition s'élève à Fr. 117'000.-

⁶ Participation aux charges des postes d'encadrement de l'unité Travail social communautaire de Pro Seneclute Vaud, situés hors subvention cantonale.

⁷ Id.

Concernant les phases suivantes de 2019 à 2022 et pour autant que le bilan réalisé au terme de la phase initiale de diagnostic s'avère positif, la somme de Fr. 83'000.- sera portée, durant ces 4 années, au budget de fonctionnement de la Bourse communale.

Compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie pour la phase initiale de diagnostic, aucune charge financière y relative n'affectera les charges de fonctionnement des exercices à venir.

7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal no 1236/2017
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à initier le projet de « Quartiers Solidaires » à Lutry ;
2. d'accorder le crédit nécessaire à la mise en place de la phase initiale de diagnostic, soit la somme de **CHF 78'000.-** ;
3. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité du 27 mars 2017

Municipale déléguée : Mme Claire Glauser

8. Annexes

➤ Méthodes «Quartiers & Villages Solidaires»

Ce document est téléchargeable et imprimable à partir du lien :

https://www.quartiers-solidaires.ch/data/documents/Methodologie/QuartiersSolidaires_dpliantmethodo.pdf

➤ Présentation « poster » de la démarche Quartiers Solidaires

Ce document est téléchargeable et imprimable à partir du lien :

<https://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/methodes-quartiers-villages-solidaires-62.html>

➤ Reconnaissances, évaluations et prix

Ce document est imprimable à partir du lien :

<https://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/reconnaissances-evaluations-prix-419.html>